



COMMUNIQUÉ

N° : 43

## Le Conseil de l'IATA énonce les principes pour le redémarrage de l'industrie

19 mai 2020 (Genève) – L'Association du transport aérien international (IATA) annonce l'adhésion des PDG des compagnies aériennes et de son Conseil des gouverneurs à cinq principes devant guider le rétablissement de la connectivité du monde par le transport aérien. Ces principes sont les suivants :

- 1. L'aviation accordera toujours la priorité à la sécurité et à la sûreté :** les compagnies aériennes s'engagent à collaborer avec leurs partenaires des gouvernements, des institutions et de l'ensemble de l'industrie, afin de :
  - mettre en œuvre un régime de biosécurité fondé sur la science, qui assurera la sécurité de nos passagers et de nos équipages tout en permettant des opérations efficaces ; et
  - faire en sorte que l'aviation soit une source négligeable de propagation de maladies transmissibles, y compris la COVID-19.
- 2. L'aviation va réagir avec souplesse à mesure qu'évolueront la crise et la science :** les compagnies aériennes s'engagent à travailler avec leurs partenaires des gouvernements, des institutions et de l'ensemble de l'industrie pour :
  - utiliser les nouvelles sciences et technologies à mesure qu'elles apparaissent, par exemple des solutions de test de la COVID-19 adaptables et efficaces ou des passeports immunitaires ;
  - mettre au point une approche prévisible et efficace pour gérer les futures fermetures de frontières ou les restrictions à la mobilité ; et
  - s'assurer que les mesures sont fondées sur la science, durables sur le plan économique, viables sur le plan opérationnel, continuellement révisées et retirées ou remplacées lorsqu'elles ne sont plus nécessaires.
- 3. L'aviation sera un moteur clé de la reprise économique :** les compagnies aériennes s'engagent à travailler avec leurs partenaires des gouvernements, des institutions et de l'ensemble de l'industrie pour :
  - rétablir le plus rapidement possible la capacité nécessaire pour répondre aux exigences de la reprise économique ;
  - faire en sorte que des services de transport aérien abordables soient offerts dans la période postpandémique.

- 4. L'aviation va atteindre ses cibles environnementales :** les compagnies aériennes s'engagent à travailler avec leurs partenaires des gouvernements, des institutions et de l'ensemble de l'industrie pour :
- atteindre l'objectif à long terme de réduction de moitié des émissions nettes de carbone d'ici 2050, par rapport au niveau de 2005 ; et
  - mettre en œuvre avec succès le Régime de réduction et de compensation de carbone pour l'aviation internationale (CORSA).
- 5. L'aviation va opérer selon des normes mondiales harmonisées et mutuellement reconnues par les gouvernements :** les compagnies aériennes s'engagent à travailler avec leurs partenaires des gouvernements, des institutions et de l'ensemble de l'industrie pour :
- établir les normes mondiales nécessaires au redémarrage efficace de l'aviation, en particulier en misant sur les forts partenariats avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ; et
  - faire en sorte que des mesures convenues soient mises en œuvre efficacement et mutuellement acceptées par les gouvernements.

« Le redémarrage du transport aérien est important. Même si la pandémie se prolonge, les fondations du redémarrage de l'industrie sont établies grâce à une étroite collaboration de l'industrie aérienne avec l'OACI, l'OMS, les gouvernements individuellement et les dirigeants des compagnies aériennes du monde qui vont orienter le redémarrage sûr, responsable et durable de notre secteur économique vital. L'aviation est notre affaire. Et c'est aussi une liberté que tous partagent », a déclaré Alexandre de Juniac, directeur général et chef de la direction de l'IATA.

**- IATA -**

[Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec :](#)

Communications corporatives

Tél. : +41 22 770 2967

Courriel : [corpcomms@iata.org](mailto:corpcomms@iata.org)

[Notes aux rédacteurs :](#)

- Le Conseil des gouverneurs de l'IATA est composé de PDG de compagnies aériennes.
- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 290 compagnies aériennes qui assurent 82 % du trafic aérien mondial.
- Vous pouvez nous suivre sur la page <http://twitter.com/iata> pour prendre connaissance des annonces, des positions politiques et d'autres renseignements utiles.